



LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS (ESI)
ET LE FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (EFSI)
GARANTIR LA COORDINATION, LES SYNERGIES ET LES COMPLÉMENTARITÉS



POURQUOI DES EFFORTS COLLECTIFS AU NIVEAU EUROPÉEN SONT-ILS NÉCESSAIRES POUR INVERSER LA TENDANCE À LA BAISSÉ DES INVESTISSEMENTS EN EUROPE?

La crise économique et financière mondiale a entraîné une chute des investissements en Europe, freinant les investissements essentiels dans les infrastructures, l'innovation et le financement des PME. Actuellement, les investissements en Europe sont 15% inférieurs aux niveaux antérieurs à la crise.

Les besoins en investissement sont considérables et la liquidité est disponible, mais de nombreux investissements potentiels ne se concrétisent pas en raison d'un certain nombre d'obstacles financiers et non financiers. L'instabilité économique, parallèlement aux incertitudes réglementaires et autres, affaiblit la confiance des investisseurs.

L'Europe doit combler ce déficit d'investissement afin de sortir de la crise et renforcer sa compétitivité sur le plan mondial. C'est la raison pour laquelle des efforts collectifs au niveau européen sont nécessaires pour remettre l'Europe sur la voie de la reprise économique. Dans ce contexte, la Commission a décidé de palier ce déficit d'investissement en lançant le plan d'investissement pour l'Europe.



QU'EST-CE QUE LE FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (EFSI)?

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) constitue le premier pilier du [Plan d'investissement pour l'Europe](#). La Commission européenne et le groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ont lancé l'EFSI pour aider à combler le déficit d'investissement dans l'UE en mobilisant des financements privés pour des investissements stratégiques.

Avec le soutien de l'EFSI, le groupe BEI fournit un financement à des projets économiquement et techniquement viables, y compris des projets présentant un profil de risque plus élevé que dans le cadre des activités ordinaires de la BEI. L'accent est mis sur les secteurs clés suivants: i) le transport, l'énergie et l'économie numérique; ii) l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources; iii) le capital humain, la culture et la santé; iv) la recherche, le développement et l'innovation; v) le soutien aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire.

L'[EFSI](#) peut financer des plateformes d'investissement, apporter une contribution financière à un certain nombre de projets d'investissement présentant une orientation thématique ou géographique, ainsi que réaliser des opérations avec des banques de développement nationales (BND).



QUE SONT LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS?

Il existe cinq [fonds structurels et d'investissement européens](#) (Fonds ESI):

- le Fonds européen de développement régional (FEDER)
- le Fonds social européen (FSE)
- le Fonds de cohésion (FC)
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Ces fonds sont régis par le même cadre législatif (règlement portant dispositions communes), mais sont également soumis à certains règlements spécifiques par fonds¹. Les fonds ESI contribuent grandement à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de croissance intelligente, durable et inclusive. Au cours de la période 2014-2020, 454 milliards d'EUR seront investis dans 500 programmes ciblant des domaines stratégiques et générateurs de croissance, tels que, principalement, la recherche, le développement et l'innovation, le soutien aux PME, l'économie à faible intensité de carbone, ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Les fonds ESI sont distribués au moyen de programmes pluriannuels cofinancés au niveau national, qui sont approuvés par la Commission, puis mis en œuvre par les États membres et leurs régions dans le cadre de la gestion partagée. Les autorités locales sont responsables de la sélection, de la mise en œuvre et du suivi des projets bénéficiant d'un soutien des fonds ESI.

Le [cadre réformé des fonds ESI pour la période 2014-2020](#) prévoit notamment un champ élargi pour l'utilisation d'instruments financiers, plutôt que le seul recours à des subventions.

1 Pour de plus amples informations, veuillez consulter: http://ec.europa.eu/contracts_grants/funds_fr.htm



QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS ET LE FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (EFSI)?

Le profil de risque, les critères et les modes de distribution sont différents.

Fonds ESI

Les **fonds structurels** peuvent financer des projets au moyen de subventions et d'instruments financiers et relèvent des programmes mis en œuvre par les autorités de gestion dans les États membres.

EFSI

L'**EFSI** met à disposition des instruments de financement du risque (et non des subventions) via la Banque européenne d'investissement. Ils n'obéissent à aucun quota géographique ou sectoriel, mais ils sont basés sur la demande du marché pour le financement des investissements.



QUEL EST L'AVANTAGE DE L'UTILISATION COMPLÉMENTAIRE DE L'EFSI ET DES FONDS ESI?

Les fonds ESI et l'EFSI peuvent contribuer aux efforts collectifs et coordonnés visant à lutter contre la baisse des investissements dans l'ensemble de l'Europe ou dans une région particulière.

Les fonds ESI et l'EFSI peuvent mobiliser des investissements supplémentaires en se complétant mutuellement et en levant autant de fonds privés que possible. Ces fonds ont été conçus différemment, mais sont complémentaires du point de vue de leur logique, de leur conception et de leur cadre législatif. Ils se renforcent mutuellement.

Ils peuvent être combinés de plusieurs manières différentes, en fonction de l'investissement en question. La combinaison des fonds ESI et de l'EFSI peut être particulièrement intéressante dans certains pays ou secteurs où les fonds ESI offrent de larges possibilités et où l'EFSI, en lui-même, n'a pas encore été pleinement mobilisé.

Tout projet qui est économiquement et techniquement viable, susceptible de contribuer positivement à la croissance et à la création d'emploi dans l'UE et conforme aux politiques de l'UE peut être éligible à un financement provenant à la fois de l'EFSI et des fonds ESI.

Les autorités régionales pourront obtenir des résultats supplémentaires grâce aux coinvestissements de l'EFSI (la contribution de l'EFSI et tout autre coinvestisseur attiré par l'EFSI). Les dotations régionales ne garantissent pas seulement les investissements de l'EFSI, mais elles permettent également à chaque région (grâce à son programme régional) d'attirer des investissements de l'EFSI vers la région.

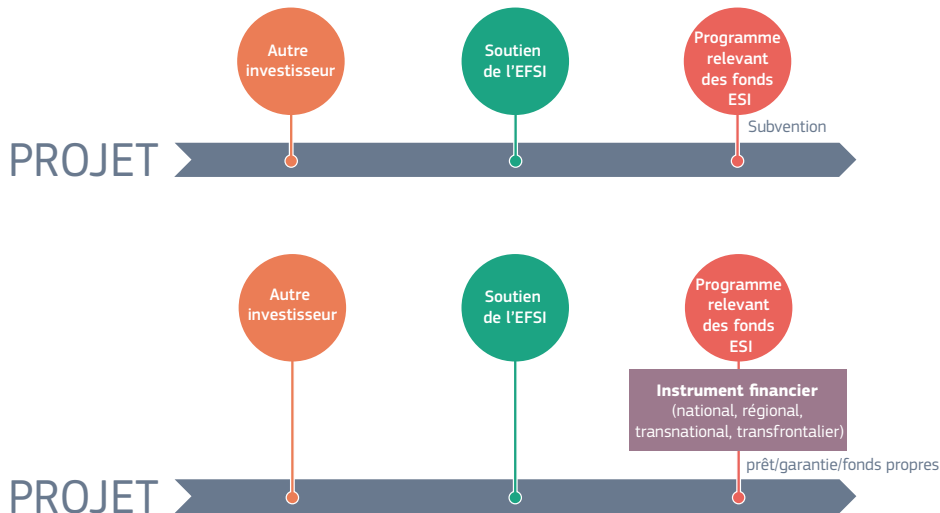


QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES MANIÈRES POSSIBLES DE COMBINER LES FONDS ESI AVEC L'EFSI?

Les fonds ESI peuvent être combinés avec l'EFSI de différentes manières:

1. Combinaison des fonds ESI avec l'EFSI **directement au niveau des projets**:

Un projet éligible bénéficie d'un financement issu du programme relevant des fonds ESI (sous la forme d'une subvention ou par le biais d'un instrument financier), de l'EFSI, ainsi que, potentiellement, d'autres investisseurs attirés par les fonds ESI ou l'EFSI.

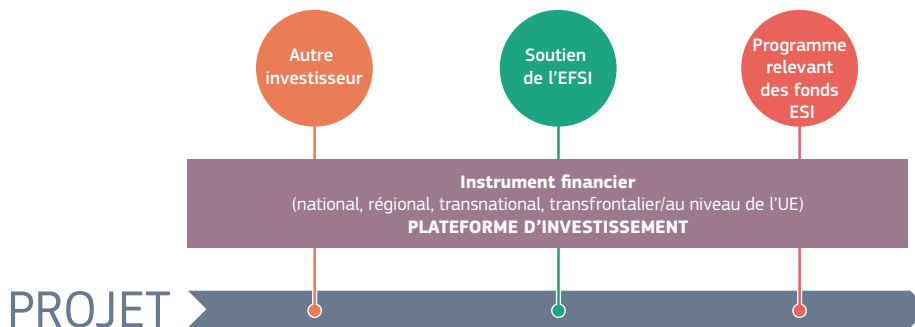




2. Combinaison des fonds ESI avec l'EFSI **au niveau des plateformes d'investissement**:

L'autorité de gestion pourrait vouloir mettre en place une **nouvelle** plateforme d'investissement (considérée comme un instrument financier) au sein de laquelle l'EFSI et les autres investisseurs pourraient investir leurs ressources, notamment sous la forme d'un fond à plusieurs niveaux.

Une autre possibilité permet à l'autorité de gestion d'apporter une contribution au titre du programme relevant des fonds ESI à une plateforme d'investissement **existante** (considérée comme un instrument financier) qui a été établie grâce aux ressources de l'EFSI au niveau national, régional, transnational ou transfrontalier. La plateforme d'investissement investirait alors les contributions de l'EFSI et les autres contributions du programme relevant des fonds ESI dans des projets (d'autres investisseurs peuvent y participer).

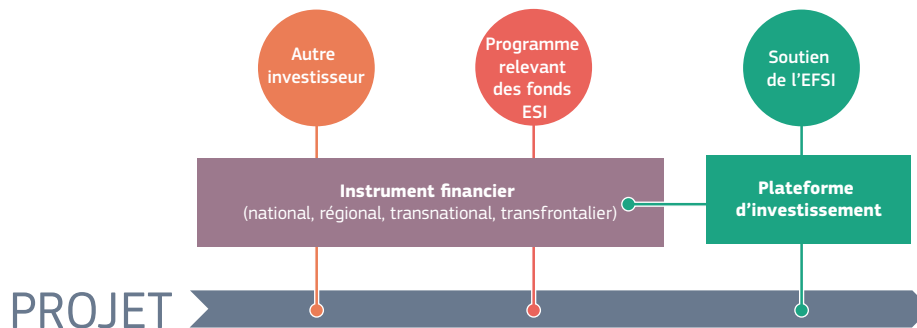




3. Combinaison des fonds ESI avec le **soutien de l'EFSI (par l'intermédiaire d'une plateforme d'investissement)** au niveau des instruments financiers ou des projets:

Dans ce cas de figure, l'autorité de gestion met en place un instrument financier auquel la plateforme d'investissement créée avec le soutien de l'EFSI participe en tant qu'investisseur. D'autres investisseurs peuvent également y prendre part. L'instrument financier investirait alors les contributions de l'EFSI et les autres contributions relevant du programme des fonds ESI dans des projets (d'autres investisseurs peuvent y participer).

Une autre option consiste à intervenir, au cas par cas, directement au niveau des projets, par l'intermédiaire d'une plateforme d'investissement créée avec le soutien de l'EFSI.





LES FONDS ESI PEUVENT-ILS CONTRIBUER À L'EFSI?

Les ressources des programmes relevant des fonds ESI ne peuvent pas être transférées directement à l'EFSI.

L'EFSI PEUT-IL ÊTRE UTILISÉ COMME COFINANCEMENT NATIONAL DANS UN PROGRAMME RELEVANT DES FONDS ESI?

Compte tenu de sa nature et de sa structure, le soutien de l'EFSI à un projet ne peut pas être pris en compte comme cofinancement national d'un programme relevant des fonds ESI.

Toutefois, le cofinancement national d'un programme relevant des fonds ESI pourrait toujours être fourni par un autre produit financier de la BEI ou du FEI, qu'il s'agisse d'un prêt en faveur de programmes structurels ou d'une intervention au niveau des projets.

Il est également possible que, dans certaines circonstances, les éventuelles ressources supplémentaires obtenues par effet de levier et générées par les interventions combinées des fonds ESI et de l'EFSI puissent être considérées comme un cofinancement national pour le programme relevant des fonds ESI.

COMMENT LES RÈGLES RELATIVES AUX AIDES D'ÉTAT S'APPLIQUENT-ELLES LORSQUE LES FONDS ESI SONT COMBINÉS AVEC L'EFSI?

L'EFSI ne constitue pas une aide d'État et n'est pas soumis aux règles relatives aux aides d'État. À moins d'être accordés aux conditions du marché, les fonds ESI fournis à des entreprises peuvent comporter une aide d'État, qui est soumise aux règles de l'UE applicables en la matière.

La Commission évaluera les fonds ESI comportant une aide d'État sur la base de son cadre modernisé pour les aides d'État. Afin de faciliter le déploiement de l'EFSI, elle évaluera la conformité des fonds ESI avec les règles relatives aux aides d'État en priorité et selon une procédure accélérée (dans un délai de six semaines à compter de la réception des informations complètes).



OÙ LES PROMOTEURS DE PROJETS PEUVENT-ILS OBTENIR DE L'AIDE POUR FORMULER LEURS PROPOSITIONS?

Les promoteurs de projets devraient pleinement mettre à profit la [plateforme européenne de conseil en investissement](#), qui est le point d'accès au conseil et au soutien techniques et administratifs en matière d'investissement. Conçue conjointement par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, cette plateforme aide les pouvoirs publics et les promoteurs de projets à définir, hiérarchiser, préparer, structurer et mettre en œuvre des projets stratégiques ainsi qu'à faire une utilisation plus efficace des fonds de l'UE grâce à la mobilisation de capitaux privés. L'un des éléments de ce guichet unique est «[fi-compass](#)», un service de conseil sur les instruments financiers pour les fonds ESI.

En outre, [le portail européen des projets d'investissement](#) (EIPP) est un tout nouveau portail web qui permet aux promoteurs de projets – publics ou privés – établis dans l'UE d'atteindre des investisseurs potentiels dans le monde entier. Ce portail est hébergé par la Commission européenne et a été conçu pour répondre au souhait des investisseurs d'avoir accès, via une plateforme centrale, à davantage de possibilités d'investissement dans l'UE.

Pour davantage d'informations

[Les fonds structurels et d'investissement européens \(ESI\) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques \(EFSI\)](#)

[Plan d'investissement pour l'Europe / ESI Funds Open Data Platform](#)

[@jyrkikatainen](#) [@CorinaCretuEU](#) [@EIBtheEUBank](#) [#investEU](#)

[Contribution des Fonds structurels et d'investissement européens à l'emploi et la croissance, au plan d'investissement et aux priorités de la Commission](#)